

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / D'où vient la violence ? **p.2** / Nouvelle attaque du gouvernement sur notre Sécurité sociale **p.3** / Tract : « Pour un départ anticipé. » **p.4**

l'agenda

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
FNIC-CGT**
le 5 septembre 2023
à Montreuil



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNIC-CGT :
Mardi 05 septembre 2023
à partir de 09h00, dans le Patio.

Réunions fédérales à venir

24/08 **Industrie Pharma :**
CPNEIS

06/09 **Pétrole :** CPPNI

06/09 **Caoutchouc :** AG

06/09 **Collectif IHS :**
Réunion

06/09 **LBM :** CPPNI

06/09 **Fabrication Pharma :**
CSP

07/09 **Pétrole :** OPMQC

07/09 **Industrie Pharma :**
CPPNI

13/09 **Caoutchouc :** CPPNI

14/09 **Plasturgie :** CMPPI

14/09 **Pétrole :** CPNSS

Droits et libertés

**Entretien professionnel et
entretien d'évaluation doivent
être distincts :**

Dans son arrêt du 5 juillet 2023, pourvoi n° 21-24.122, la Cour de cassation précise que l'entretien professionnel, qui est obligatoire selon l'article L 6315-1 du Code du travail, doit être dissocié de l'entretien d'évaluation qui, lui, est facultatif.

S'ils peuvent avoir lieu le même jour, ces 2 entretiens doivent être distincts et non fusionnés.

De même pour le compte rendu de chaque entretien (facultatif pour l'évaluation alors qu'il est obligatoire pour l'entretien professionnel), tout comme pour la convocation.

Pour rappel, l'article L 6315-1 précise dans son premier paragraphe que « l'entretien professionnel ne doit pas porter sur l'évaluation du travail du salarié. » ■

Les chiffres



50% des personnes déclarent ne pas partir en vacances, faute de revenus suffisants.
Une semaine de location pour un couple avec 2 enfants équivaut, au minimum, à un demi-SMIC : c'est largement hors du budget des plus modestes.

(Données de l'Observatoire des inégalités)

Orga et vie syndicale

COLLECTIF JEUNES :

Pour la première fois de l'Histoire moderne, une génération va vivre plus mal que celle de ses parents.

La jeunesse est la cible de politiques de déréglementation du droit du travail, de flexibilité, de mobilité, ce qui, de fait, l'exclue du système de financement de la protection sociale.

Aujourd'hui, les jeunes obtiennent, en moyenne, un emploi stable à 27 ans avec des périodes de précarité de plus en plus fortes (chômage, stages, temps partiels imposés).

Les conditions d'entrée sur le marché du travail sont de plus en plus dégradées, témoignant de la précarisation de l'ensemble de celui-ci.

Notre génération a besoin de réponses syndicales et, particulièrement, du syndicalisme de lutte de classe et de masse incarnée par la CGT ! **Il nous faut donc une CGT tournée vers la jeunesse, à l'écoute de ses revendications et prenant en compte ses spécificités.**

Pour mener cette activité en direction des jeunes la FNIC propose **une rencontre ouverte à tous les jeunes militants de nos syndicats le mardi 19 septembre 2023 à 9h, à Montreuil.** Le CFJ est une exigence pour nos luttes futures afin de les rendre victorieuses !

37 % des personnes ayant un revenu inférieur à 1 285 € mensuel sont parties en vacances, contre 72 % de celles qui disposent de plus de 2 755 €.

(Données de l'Observatoire des inégalités)



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euro

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité sociale

D'OÙ VIENT LA VIOLENCE ?

La violence ne s'est pas réveillée il y a quelques jours avec la mort de Nahel, 17 ans, tué par un policier.

C'est Macron et son gouvernement qui ont méprisé le peuple et ont voulu faire la démonstration que les immenses manifestations pacifistes sur la retraite, ça ne servait à rien.

C'est Macron qui a passé en force sa réforme des retraites par-dessus la mission de l'Assemblée nationale.

C'est Macron et son gouvernement qui ont testé le couvre-feu, le confinement, le pass sanitaire et administré des millions d'amendes aux contrevenants, des **dispositions liberticides**, du jamais vu en temps de paix.

C'est Macron et son gouvernement qui se permettent d'interdire le droit de manifester et le droit de faire grève dans des entreprises du secteur industriel.

Ce sont eux qui s'en prennent à la ligue des droits de l'homme et ordonnent la dissolution du mouvement les «Soulèvements de la Terre».

C'est Macron et son gouvernement qui ont méprisé les Gilets jaunes par une répression féroce faisant 2 500 blessés, selon Amnesty international.

C'est Macron et son gouvernement qui méprisent les jeunes, qui s'en prennent aux chômeurs, aux jeunes qui « n'auraient qu'à traverser la rue pour trouver un boulot » qui n'est pas dans leur domaine d'études et précaire dans 90 % des cas. **C'est Macron qui plonge les familles dans de grandes difficultés en refusant d'indexer les salaires et les prestations sociales sur l'inflation.**

C'est Macron et son gouvernement qui ont monté le scénario de l'escalade à Sainte Soline avec les méga bassines ce qui a, au bout du compte, fait 200 blessés. Sans oublier Sivens avec **la mort par grenade du jeune Rémi Fraisse.**

C'est bien Macron qui avait comme homme de main Alexandre Benalla... qui cassait du manifestant. Et ce même président est resté impuni.

C'est bien Macron qui a dit, en réponse à l'utilisation de son homme de main, « Qu'ils viennent me chercher ! ».

C'est bien Macron et son gouvernement qui ont couvert les nombreuses bavures policières, et créé ce sentiment d'impunité.

C'est Macron et son gouvernement qui interprètent l'article L435-1 du Code de sécurité intérieure, comme un droit de tuer en cas de refus d'obtempérer après sommations. En 2022, il y a eu 13 tués en France lors de contrôles routiers, un chiffre record.

C'est bien Macron et son gouvernement qui ont créé le concept manipulateur d'écoterrorisme pour criminaliser les écolos, qui ont fait intervenir la subdivision antiterroriste pour arrêter et mettre en garde à vue des jeunes, évidemment non violents.

C'est bien Macron et son pouvoir en place qui préparent l'horreur pour notre jeunesse face au dérèglement climatique qui va faire des millions de morts et qui, comme réponse, font de l'esbroufe avec des micro-solutions sans effet concrets.

Ils ont créé un terreau d'où partent les actes violents de révolte d'aujourd'hui. La mort du jeune Nahel n'est pas l'élément principal, c'est l'élément déclencheur, ce qui est différent.



NOUVELLE ATTAQUE DU GOUVERNEMENT SUR NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE

Au premier octobre, suite à une décision du gouvernement, le remboursement d'un certain nombre de soins dentaires subira une baisse de 10 % et comme si ça ne suffisait pas, le gouvernement envisage de procéder à un certain nombre de baisses ou déremboursements de médicaments et/ou de dispositifs médicaux. Toujours le même prétexte : « le déficit de la Sécurité sociale grève le budget de l'État ».

Doit-on le rappeler pour la énième fois que le budget de la Sécu n'est pas et ne doit pas devenir celui de l'État ?

Ce sont justement les décisions du gouvernement qui mettent à mal notre Sécurité sociale, et celui-ci ferait mieux de se pencher sur les exonérations et/ou suppression de cotisations faites aux entreprises sans conditions.

Nous ne sommes pas dupes. En faisant cela, c'est clairement une nouvelle fois, transférer vers l'assuranciel privé des responsabilités qui ne doivent incomber qu'à la Sécu.

Ces assureurs, instituts de prévoyance, organismes de complémentaires santé et autres, qui font mine de se plaindre des surcoûts que cela va engendrer, se régalaient déjà de la manne financière qui va, une nouvelle fois, leur être servie sur un plateau. Surcoût qui sera de toute façon traduit par des augmentations de cotisations des usagers et des patients, **laissant sur le bord de la route les plus précaires : 2 millions de Français sont à la CMUC, organisme de la Sécu (merci à elle), 4 millions n'ont pas de complémentaire santé.**

On ne peut s'empêcher de faire le lien avec le dernier ANI (Accord National Interprofessionnel) concernant la branche ATMP (Accident du Travail et Maladie Professionnelle).

Dans son contenu, rien ou pas plus qu'avant quant aux obligations qui devraient être faites aux employeurs en la matière, rien pour s'assurer que les milliers d'AT et MP non reconnus et donc à charge de la branche maladie ne le soient plus. Par contre, beaucoup de verbiage quant à la pseudo prévention que devront mettre en œuvre les entreprises, des actions, bien évidemment, qui seront payées par la caisse ATMP, le patronat ayant obtenu l'ouverture totale du robinet des réserves de la branche.

Ils en rêvaient, ils l'ont eue, d'autant plus facilement que seul le MEDEF peut présider la branche AT/MP. Ce même patronat qui revendique une branche AT/MP avec son propre Conseil d'administration, en dehors de la Sécu.

Mesure qui, si elle voyait le jour, contribuerait aussi à la mise à mort de notre Sécu et surtout ferait perdre tout pouvoir aux Organisations syndicales de salariées.

La FNIC est d'ailleurs très interrogative quant à la signature de cet accord par la CGT, même avec les réserves exprimées par celle-ci.

Historiquement, la Sécurité sociale a été créée par les travailleurs, financée par les travailleurs, et est gérée par les travailleurs, pour répondre aux besoins.

L'immiscion de l'État est une usurpation de notre bien commun, nous devons batailler pour le reconquérir.



POUR UN DÉPART ANTICIPÉ

Macron, l'arbin du Capital, sourd et aveugle face à la mobilisation sans précédent contre la réforme des retraites, a acté cette loi inique et scélérate.

La pénibilité inscrite dans la loi doit amener les salariés postés dans toutes les entreprises des Industries Chimiques à négocier ou renégocier des accords de départs anticipés.

Comment concevoir de faire travailler des salariés usés par des années en poste sur des installations classées Seveso, pour certaines entreprises, après 60 ans ?!

Le travail en poste, notamment le travail de nuit et la pénibilité, réduisent l'espérance de vie de 7 ans minimum d'un salarié.

Les recherches récentes montrent que le travail en horaires décalés, et/ou longs est à l'origine d'effets sur la santé : troubles psychiques, dépression, anxiété, suicide, troubles du sommeil, addictions, anomalies lors de la grossesse et autres altérations de l'état de santé général.

De ce fait, les salariés ayant été exposés à des pénibilités physiques (le travail de nuit, le travail répétitif, le travail physiquement exigeant avec port de charges lourdes, les postures pénibles, le bruit, les températures extrêmes, les vibrations, les produits nocifs ou toxiques) au moins pendant 15 ans sont plus souvent au chômage ou inactifs après 50 ans.

Le recul de l'âge de départ à la retraite aboutira à une éviction encore plus importante des travailleurs de plus de 55 ans, qui sont déjà aujourd'hui nombreux à être au chômage, en incapacité, en situation de handicap ou en inaptitude.

Une partie, dont beaucoup de femmes, bascule vers les minima sociaux avant de partir en retraite. Ces populations sont plus exposées à la précarité du travail. Les mutations des modes d'organisation du travail et la dévalorisation de l'expérience professionnelle engendrent une explosion de l'embauche en CDD des plus de 55 ans.

En 2021, seulement 56,2 % des 55-64 ans étaient en emploi, et bon nombre de salariés de cette tranche d'âge n'avaient pas d'autre choix que de passer à temps partiel, pour atteindre le départ en retraite (DARES).

Tout salarié ayant été exposé à des situations et conditions de travail de nature à entraîner une usure prématurée sur la santé doit disposer d'un droit à départ anticipé en retraite, financé par l'employeur.

Allons gagner cette revendication légitime et exigeons un départ en retraite à 55 ans pour travaux pénibles et une anticipation d'un trimestre par année de pénibilité pour ceux qui n'auraient été exposés que partiellement durant leur carrière.

SE MOBILISER, REVENDIQUER, Y COMPRIS PAR LE RAPPORT DE FORCE, EST LE SEUL MOYEN D'ACTION QUE LE PATRONAT PREND AU SÉRIEUX.

